

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR EN ANIMACIÓN SOCIOCULTURAL

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ANIMATION SOCIO -CULTURELLE

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Programmer, organiser, animer et évaluer des projets d'intervention sociale visant le développement social, appliquant des techniques de dynamique des groupes et utilisant des ressources communautaires, culturelles et de loisirs. Ce technicien opérera en tout cas sous la supervision générale de titulaires de Licences ou de Maîtrises.

Unités de compétence

1. Organiser, planifier et gérer une petite entreprise d'activités de loisirs et socio -éducatives
2. Organiser, animer et évaluer des projets d'intervention communautaire
3. Organiser, animer et évaluer des projets d'animation culturelle
4. Organiser, animer et évaluer des projets d'animation des loisirs

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME

Occupations ou postes de travail

Coordinateur de programmes d'intervention spécifiques (par tranche d'âge ou par cible d'intervention). animateur d'équipements spécialisés (ludothèques, centres culturels et civiques, auberges et camps, etc.). animateur communautaire. animateur/Moniteur culturel. animateur/Moniteur de loisirs. animateur à l'hôpital.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de Pédagogie - Maîtrise de Psychologie - Maîtrise de Sociologie - Instituteur (toutes les sections) - Diplôme de Bibliothéconomie et de Documentation - Diplôme d'Éducation Sociale - Diplôme d'Infirmier - Diplôme de Logopédie - Diplôme de Podologie - Diplôme de Thérapie Occupationnelle - Diplôme de Travail Social - Diplôme de Tourisme 	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 2058/1995 du 22 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 21/02/96)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/ mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Animation culturelle - Animation des loisirs - Animation et dynamique des groupes - Développement communautaire - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Méthodologie de l'intervention sociale - Administration et gestion d'une petite entreprise d'activités de loisirs et socio-éducatives 	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1700 heures
Conditions d'accès requises Posséder le Diplômé de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès. Information supplémentaire http://www.educacion.es		